



Syndicat National FORCE OUVRIERE

Des Finances Publiques

SECTION HAUTE-GARONNE

Déclaration liminaire au CTL du 20 janvier 2015

FODGFIP s'est pleinement associé à la démarche de sa Confédération et de ses fédérations des Fonctionnaires et des Finances qui, à la suite des événements tragiques du 7 janvier, ont dénoncé la barbarie des actes commis contre la liberté et la laïcité. Plus que jamais, FORCE OUVRIERE considère qu'il n'y a pas de République sans service public. L'Etat doit assurer à l'ensemble de nos concitoyens qu'il mettra en œuvre toutes les mesures de prévention, d'éducation et de contrôle qui garantira leur sécurité et leur liberté. C'est pourquoi notre organisation considère que l'élan d'unité nationale doit permettre à chacun de se retrouver dans les valeurs de la République mais ne doit pas être un prétexte pour continuer, voire accentuer, les déploiements de moyens vers le tout sécuritaire au détriment des services publics garants de l'égalité de tous. Notre administration participe par ses nombreuses missions et par la proximité avec nos concitoyens à l'égalité de traitement de tous. Elle a donc toute sa place en cette période et son implantation partout sur le territoire, dans des communes rurales comme dans des quartiers dits sensibles doit être maintenue.

Or, le CTL de ce jour, réuni en deuxième convocation, présente une nouvelle fois les suppressions d'emplois de notre direction. Cet exercice accentuera la casse du service public. FODGFIP n'a pas répondu présent à la première convocation pour protester contre ce double langage de l'Administration qui dans cette instance nous a déjà maintes fois indiqué que nous avons atteint les limites de l'exercice. Il ne suffit pas de présenter proprement, à grands renforts de diaporama et de vocabulaire d'énarques, les suppressions d'emplois pour qu'elles deviennent tout à coup acceptables. Quand la DGFIP prétend que « l'exercice de déclinaison des évolutions d'emploi de la DGFIP traduit une stabilité globale », nous comprenons parfaitement que notre direction continuera à subir comme par le passé les suppressions d'emplois. Il n'est pas utile de mettre l'expression « stabilité globale » en caractère gras pour mieux vendre le produit. Seul le mot « déclinaison » qui peut prendre plusieurs sens et vient du verbe « décliner » dont la définition est « pencher vers la fin » semble approprié dans un tel contexte.

La DRFIP subira 32 suppressions dans divers services. Le raisonnement en évolution nette d'emplois permet de masquer le problème et prétendre que ces suppressions se limiteront à 16 emplois. Ce discours passe difficilement dans les services concernés qui perdent un emploi sans aucune contrepartie. Tout le monde est concerné. Vous avez récemment imposé une réduction des horaires de réception dans notre département et parallèlement vous continuez à supprimer des postes. Pourtant, vous ne communiquez toujours pas sur la démarche stratégique en Haute-Garonne, démarche

stratégique que FODGFIP condamne. Vous nous demandez de nous prononcer alors que le niveau d'information n'est pas le même pour tous dans cette instance. Cette réduction du service public est-elle comme vous le laissez entendre une façon de reconnaître implicitement qu'avec l'effectif actuel les collègues ne peuvent plus assumer l'ensemble des missions qui leur sont confiées ? Est-ce une mise en place d'une réforme plus large préfigurant les prochaines restructurations et pertes d'emplois ?

Nous constatons également que la fiche L du dossier d'application fourni dans les documents préparatoires évoque largement APERFIP, « outil d'aide à la déclinaison » (nous ne vous redonnerons pas l'origine du mot). Cet outil semble recueillir un avis positif ou très positif de l'ensemble des directions. Il n'y a donc aucune raison objective de ne pas nous fournir les fiches des éléments de références personnalisées que vous avez utilisées pour supprimer nos emplois.

La lecture du tableau de mouvement d'emplois nous montre que « l'effort de suppression » comme l'appelle la DGFIP dans son dossier d'application n'est pas aussi équitablement réparti que ce qui est indiqué. Pour la catégorie C par exemple, les suppressions au titre de 2014 étaient, toutes filières confondues, de 5 agents pour notre DRFIP alors qu'en 2015, cette catégorie subira 8 suppressions. Il ne suffit pas d'adapter le vocabulaire en parlant « d'évolution nette » plutôt que de « suppressions » comme c'était le cas auparavant pour faire accepter cette situation. Les Inspecteurs divisionnaires de classe normale auront également beaucoup de difficulté à se satisfaire des explications fournies alors que les 3 suppressions pénalisent les 16 IDIV qui n'ont pas obtenu satisfaction lors de la dernière CAP nationale dans leur demande de retour en Haute-Garonne. Les inspecteurs de notre direction qui souhaitent accéder à ce grade comprennent également que leur déroulement de carrière est très compromis et qu'une éventuelle promotion s'accompagnera d'un éloignement durable voire dissuasif.

Nous notons toutefois que notre département présente une situation atypique par rapport aux indications nationales. En effet, si notre département participe aux suppressions d'emplois au niveau imposé, en revanche, la catégorie A+ recrée un poste d'AFIPA qui avait été supprimé en 2014... Outre le fait que les catégories les plus impactées par les suppressions auront beaucoup de mal à accepter le sort qui leur est réservé, cela ressemble fort à une navigation à vue qui ne nous rassure pas vraiment sur l'avenir de la DRFIP.

